

Portefeuille équilibré Visio

Bref aperçu : Date d'offre initiale du fonds : 21 novembre 2005
 Date de création du fonds : 21 novembre 2005
 Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie Itée

Valeur totale du fonds : 54 631 349 \$
 Taux de rotation du portefeuille : 35,28 %

Niveau de garantie	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Générations	2,98	18,50	126 005
Générations I	2,87	18,43	194 288
Générations II	3,10	16,64	5 092
Générations de base	2,60	17,47	17 779

¹ RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC - unités en circulation

Placement minimum
 Polices non enregistrées et REER : somme forfaitaire de 1 000 \$ ou prélèvements automatiques de 50 \$
 Polices FERR : 10,000 \$

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe, mais comprend des actions canadiennes et étrangères par l'intermédiaire du Mandat équilibré Visio de Patrimoine privé IPC. En matière de composition, il vise à consacrer de 30 à 50 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et de 50 à 70 pour cent de son actif à des actions.

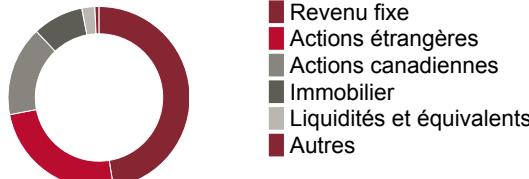
Dix principaux placements

	% de l'actif
Obligations canadiennes de base Plus II	19,96
Revenu fixe canadien de base	18,92
Immobilier	9,02
Dividendes canadiens de base	8,17
Dividendes américains	8,17
Dividendes mondiaux	8,17
Occasions mondiales de croissance	8,15
Croissance canadienne	6,11
Revenu fixe sans contraintes	4,66
Obligations étrangères	2,20

Total

Nombre total des placements :

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et à votre contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen et à plus long terme ne souhaitant pas consacrer plus de 50 à 70 pour cent de ses avoirs à des actions et qui est prête à assumer un niveau de risque faible à modéré.

Notes

Avant le 16 mai 2025, ce fonds s'appelait le fonds Croissance du revenu Plus. À compter du 16 mai 2025, ce fonds cherchera à investir dans un seul fonds sous-jacent plutôt que dans plusieurs. Les rendements obtenus avant les dates précitées étaient ceux réalisés au titre de la stratégie de placement antérieure. Les dix principaux placements représentent les placements en date du 31 décembre 2024. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années aux termes du niveau de garantie *Générations*, lequel représente le plus long historique de rendement au détail disponible pour le fonds. Les rendements des autres niveaux de garantie varient. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

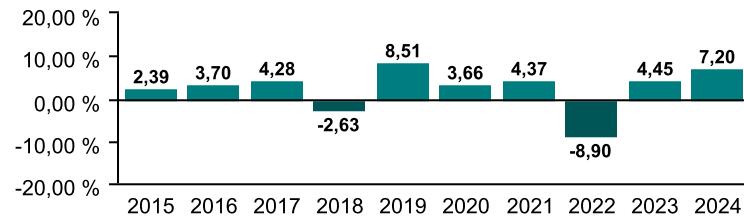
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra du niveau de garantie choisi et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans le fonds aux termes du niveau de garantie *Générations* le 31 décembre 2014 détiendrait 1 290,98 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 2,59 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds au cours des 10 dernières années aux termes du niveau de garantie *Générations*. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Portefeuille équilibré Visio

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option avec frais d'acquisition différés (FAD) Depuis le 1er juin 2023, l'option avec frais d'acquisition différés est uniquement offerte à l'égard des nouvelles cotisations reçues de propriétaires de police existants ou dans le cas de transfert internes, conformément à nos lignes directrices administratives.	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : • moins de 1 an, vous payez 4,50 % • moins de 2 ans, vous payez 4,50 % • moins de 3 ans, vous payez 4,00 % • moins de 4 ans, vous payez 3,50 % • moins de 5 ans, vous payez 3,00 % • moins de 6 ans, vous payez 2,50 % • moins de 7 ans, vous payez 1,50 % • 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. Les FAD que vous payez sont remis à la Canada Vie. Les FAD ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. Vous ne pouvez pas substituer des unités aux termes de l'option sans frais d'acquisition ni frais de sortie. Vous pouvez faire racheter jusqu'à 10 % (20 % dans le cas de polices de FERR) de vos unités chaque année sans payer des FAD. Le barème des FAD est établi selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option sans frais d'acquisition ni frais de sortie	Il n'y a aucun frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	<ul style="list-style-type: none"> Vous pouvez faire racheter des unités sans que cela donne lieu à des frais d'acquisition différés. Vous ne pouvez pas substituer d'unités aux termes de l'option FAD.

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous car ils réduisent le rendement de votre placement. Les frais se rattachant à toute option de garantie supplémentaire ne sont pas inclus dans le RFG.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais ci-dessous. Vous pourriez avoir à payer ces frais, comme suit. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Niveau de garantie	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)
Générations	2,98	s.o.	s.o.
Générations I	2,87	s.o.	s.o.
Générations II	3,10	0,11	0,11
Générations de base	2,60	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie verse une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de l'option de frais de souscription que vous avez choisie.

Option de frais d'acquisition	Commission de suivi
Frais d'acquisition différés	Jusqu'à 0,50 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option sans frais d'acquisition ni frais de sortie	Jusqu'à 1,00 % de la valeur de votre placement chaque année.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'Aperçu du fonds ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie

255, avenue Dufferin

London ON N6A 4K1

Site Web : www.canadavie.com

Courriel : isp_customer_care@canadalife.com

Téléphone : 1 888 252-1847